

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1997**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along  
interior margin / La reliure serrée peut causer de  
l'ombre ou de la distorsion le long de la marge  
intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear  
within the text. Whenever possible, these have been  
omitted from filming / Il se peut que certaines pages  
blanches ajoutées lors d'une restauration  
apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était  
possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips,  
tissues, etc., have been refilmed to ensure the best  
possible image / Les pages totalement ou  
partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une  
pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or  
discolourations are filmed twice to ensure the best  
possible image / Les pages s'opposant ayant des  
colorations variables ou des décolorations sont  
filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image  
possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
	<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>	<b>32x</b>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

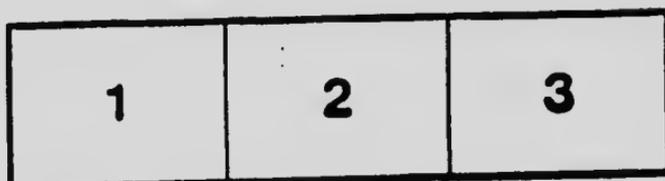
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

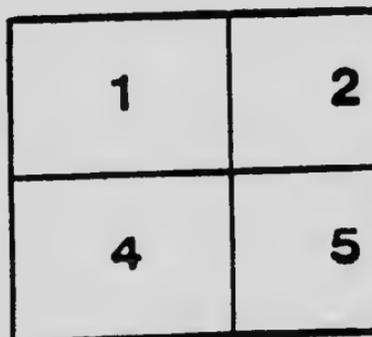
Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

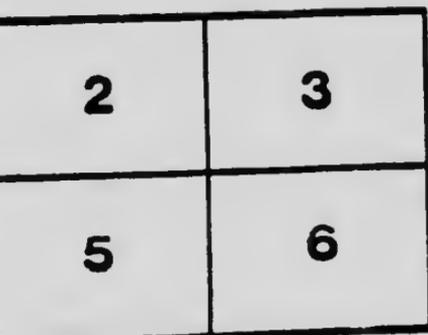
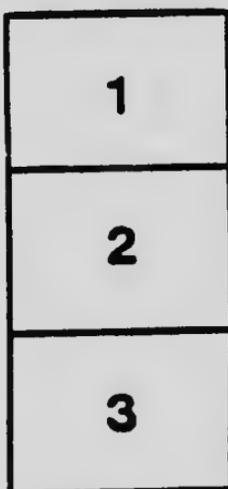
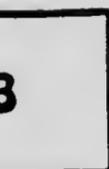
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par le dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

*Actions de  
1912*

1

## HOMME DE PAROLE ET D'ACTION

**Sir LOMER GOUIN a tenu  
tous ses engagements,  
il a même fait plus  
qu'il avait  
promis.**

---

### CE QU'IL AVAIT PROMIS.

Le 5 avril 1905, Sir Lomer Gouin a, dans un discours qu'il prononçait à l'École Montcalm, à Montréal, tracé le programme que son gouvernement entendait suivre. Ce programme peut se résumer comme suit :

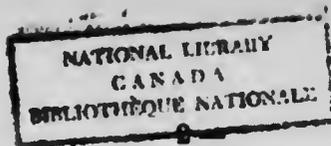
- Equilibre des dépenses et des recettes ;
- Economie dans la dépense,
- Vigilance dans la perception des revenus ;
- Accroissement des recettes par l'imposition d'une **taxe** sur les transactions de bourses, par une administration vigilante du domaine public et par le rajustement du subside fédéral ;
- Partage des attributions du ministre des terres, mines et pêcheries
- Développement de l'enseignement primaire ;
- Fondation de nouvelles écoles normales ;
- Encouragement au relèvement du salaire des instituteurs et institutrices ;
- Création d'écoles techniques ;
- Création d'une école de hautes études commerciales ;
- Développement de l'enseignement agricole ;
- Amélioration des chemins ruraux ;
- Encouragement à la colonisation ;
- Création de nouvelles réserves de colonisation ;
- Aide aux chemins de fer de colonisation ;
- Protection à l'ouvrier des usines ;
- Adoption d'une loi relative aux accidents du travail ;
- Respect de l'autonomie des municipalités.

*Chacun des articles de ce programme a été rempli à la lettre.*

FC 2923

12

557



**LE GOUVERNEMENT DE SIR LOMER GOUIN A FAIT BEAUCOUP PLUS.**

Il a réalisé \$4,621,361.39 de surplus sur le budget ordinaire.

Il n'a pas emprunté un seul sou.

Il a diminué la dette de plusieurs millions.

Il a rendu l'impôt sur les successions moins lourd pour les petits héritages.

Il a depuis 1908 subventionné la construction de 160 ponts en fer au coût total de \$1,390,286.

Il a adopté des mesures nouvelles pour rendre plus parfaite l'inspection des beurreries et des fromageries.

Il a fait voter une loi autorisant la formation de syndicats d'élevage.

Il a augmenté les allocations aux sociétés d'agriculture et aux cercles agricoles.

Il a fait passer une loi autorisant la formation de sociétés coopératives pour la fabrication et la vente du beurre et du fromage, et favorisé la formation d'une société semblable.

Il fait reviser le code municipal.

Il a réorganisé notre système de protection contre l'incendie de nos forêts publiques.

Il a créé des réserves forestières, tant provinciales que cantonales.

Il a envoyé deux étudiants suivre des cours de sylviculture dans une école spéciale de l'étranger.

Il a fondé une école forestière.

Il a organisé un service spécial, le service forestier, pour l'exploration et la surveillance du domaine public et pour le contrôle et la direction de l'exploitation forestière.

Il a établi une pépinière pour encourager le boisement et le reboisement de nos terrains incultes.

Il a nommé une commission pour l'usage des terres dans l'intérêt du domaine boisé que pour la conservation de nos pouvoirs hydrauliques, les meilleures règles à adopter pour fixer le régime général des eaux courantes.

Il a interdit l'exportation du bois coupé sur les terres publiques, à moins que ce bois n'ait été manufacturé de quelque façon en Canada.

Il a relevé le taux de la rente foncière et des droits de coupe payables par les concessionnaires de "limites à bois."

Il a modifié la loi des mines afin d'encourager l'exploration de nos terrains miniers.

Il a fait terminer la refonte des statuts.

Il a augmenté le nombre des juges afin de rendre la justice plus expéditive.

891425

Il a restreint l'appel au conseil privé et à la cour d'appel, et rendu ainsi les procès moins coûteux.

Il a, à deux reprises, augmenté l'indemnité des jurés.

Il a créé une cour des sessions de la paix et rendu ainsi les procès criminels plus expéditifs.

Il a créé une cour spéciale pour les jeunes délinquants.

Il a créé de nouveaux districts judiciaires.

Il a institué une commission pour la surveillance et le contrôle des services d'utilité publique.

Il a fait décréter que les poursuites pour le recouvrement de rentes constituées (ou rentes seigneuriales) ne pourraient être intentées qu'après un avis de quinze jours.

Il a fait autoriser les municipalités de comté ou locales à racheter les rentes constituées (ou seigneuriales) affectant des terrains situés dans leurs terrains.

Il a fait adopter une loi pour la répression de l'usure.

Il a modifié les lois de façon à encourager la tempérance.

Il a modifié la loi des assurances de façon à assurer plus de protection et de garantie au public.

Il a autorisé l'assurance sur la vie en faveur des institutions d'éducation.

Il a autorisé la formation de syndicats coopératifs.

Il a institué une commission pour rechercher les moyens les plus propres à combattre la tuberculose et subventionné le maintien d'hôpitaux pour les tuberculeux.

Il poursuit l'abolition des péages sur tous les ponts et chemins publics.

Il a obtenu l'annexion de l'Ungava, un territoire aussi étendu que celui de notre province.

Il a passé des lois pour mieux protéger les femmes et les enfants qui travaillent dans les fabriques.

Il a fait déclarer insaisissables les rentes viagères créées sous le régime de la loi fédérale de 1908.

Il a rendu obligatoire l'inspection des échafaudages employés dans la construction.

Il a assuré un salaire équitable aux ouvriers qui exécutent des contrats publics ou des travaux subventionnés par la province.

Il a installé un musée des appareils les plus propres à éviter les accidents du travail.

Il a établi dans Québec et Montréal, des bureaux de placement gratuits pour les ouvriers.

Il a encouragé la culture du trèfle par l'établissement de stations expérimentales.

Il a encouragé la culture du tabac.

Il a favorisé l'établissement de jardins scolaires.

Il a aboli les frais dans les poursuites judiciaires n'excédant pas \$25.

Il a fait disparaître le vote plural.

Il a rétabli la pension des officiers publics abolie en 1892.

Il a établi une agence à Londres.

Il a créé une commission des parcs pour l'Ile de Montréal.

Il a créé des bourses d'études pour encourager le développement de l'art musical.

Il a créé un département de la voirie.

Il a remanié la carte électorale et augmenté le nombre des députés à l'assemblée législative.

Etc., Etc., Etc.

Est-il gouvernement qui ait, dans l'espace de sept années, accompli autant de réformes et d'œuvres utiles ?

Est-il gouvernement qui ait fait preuve d'autant de souci pour l'intérêt public ?

Est-il gouvernement qui se soit montré plus digne de la confiance du peuple ?

*Electeurs, votez donc pour le gouvernement Gouin, votez pour les candidats ministériels.*

---



